

Communiqué de presse - Mars 2024

La Semaine de l'Épargne Salariale : Un rendez-vous pédagogique pour démocratiser encore davantage l'épargne salariale auprès des salariés et des entreprises.

La 8e édition de la Semaine de l'Épargne Salariale se tiendra du 25 au 29 mars, à l'initiative de l'Autorité des marchés financiers (AMF), la Direction générale du Trésor, la Direction générale du Travail, l'Association Française de la Gestion financière (AFG) et La finance pour tous. A cette occasion, l'ensemble des acteurs de la Place se mobilise pour mieux faire connaître ce dispositif avantageux de partage de la valeur, véritable levier pour attirer, fidéliser et engager les salariés.

Cette année, l'édition s'inscrit dans le contexte particulier de la loi sur le partage de la valeur en entreprise adoptée par l'Assemblée nationale le 22 novembre dernier suite à un accord obtenu entre les partenaires sociaux (loi promulguée le 29 novembre 2023). La principale nouveauté réside dans l'obligation faite aux entreprises de 11 à 49 salariés dégageant un certain niveau de bénéfices, de mettre en place, à compter de 2025, au moins un dispositif de partage de la valeur, qu'il s'agisse de participation, d'intéressement, d'abondement sur un plan d'épargne salariale ou encore d'une prime de partage de la valeur (PPV).

Une semaine pédagogique pour mieux comprendre l'importance de l'épargne salariale pour les entreprises et les salariés

Fidèle à sa vocation pédagogique, la Semaine de l'Épargne Salariale vise à informer de manière objective et pratique les salariés et les entreprises de toutes tailles sur les avantages de ce dispositif d'épargne de moyen et long terme.

L'épargne salariale permet au salarié de se constituer une épargne personnelle solide pour financer ses projets en bénéficiant de conditions fiscales avantageuses, et à l'entreprise de renforcer l'adhésion des collaborateurs à sa réussite et à la performance, comme son attractivité dans les recrutements. Enfin, elle correspond aux attentes des nouvelles générations, attentives au partage de la valeur, ainsi qu'aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le site de référence à vocation pédagogique

Les autorités et professionnels du secteur ont créé le site de référence à vocation pédagogique : www.epargnesalariale-france.fr

Employeurs, salariés, élus des CSE et experts comptables y trouveront de nombreux contenus pour s'informer sur les dispositifs d'épargne salariale : mise en place des dispositifs et leur gestion au quotidien, caractéristiques de l'actionnariat salarié, comment investir son épargne salariale, préparer sa retraite.

L'agenda de la Semaine de l'Epargne Salariale

Evènements, webinaires et conférences destinés aux employeurs, salariés, élus des CSE et experts comptables, ponctueront la semaine.

A noter notamment cette année, la conférence « Epargne salariale et partage de la valeur : quel rôle pour les CSE ? », animée par l'AMF et l'AFG, le mardi 26 mars au Salon CSE à Paris.

Retrouvez la liste complète des événements programmés par les différents partenaires sur le site de la Semaine de l'Epargne Salariale.

Créée en 2017, la Semaine de l'Epargne Salariale est une initiative de Place, à laquelle une trentaine d'acteurs apportent leur soutien. Sa vocation est de renforcer les connaissances des salariés et des entreprises sur les possibilités et le fonctionnement de cette épargne. Elle s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale d'éducation financière dont s'est dotée la France depuis 2016, comme le préconise l'OCDE.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

À propos de l'AFG

L'AFG (Association Française de la Gestion Financière) fédère les professionnels de la gestion d'actifs pour compte de tiers, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie. Visitez notre site www.afg.asso.fr Suivez-nous sur [LinkedIn @AFG](#)

À propos de la DGT

La Direction générale du travail (DGT) élabore, anime et coordonne la politique du travail afin d'améliorer les relations collectives et individuelles et les conditions de travail dans les entreprises. Visitez notre site <http://travail-emploi.gouv.fr/>

À propos de la Direction générale du Trésor

La Direction générale du Trésor est au service des ministres pour leur proposer et conduire, sous leur autorité, la politique économique française et la défendre en Europe et dans le monde. Pour plus d'information : <http://www.tresor.economie.gouv.fr/>. Suivez nos actualités sur X @DGTresor

À propos de La finance pour tous

La finance pour tous est une association d'intérêt général, agréée par le ministère de l'Education Nationale, qui a pour objectif de favoriser et promouvoir la culture financière du grand public. Visitez notre site www.lafinancepourtous.com. Suivez-nous sur [LinkedIn](#)